



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 18 Février 2013 à 20h30

Le Lundi 18 février 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, LESUEUR, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, BELLOY

Absents : M. MICHEL a donné procuration à M. LEFEBVRE, Madame MARCEAU à M. VASSEUR, M. LABBE à M. LAFFERRERE,

Secrétaire : Madame Béatrice GREVIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il demande une minute de silence à la mémoire de Valérie SIX, Conseillère municipale, décédée dernièrement. Il fixe la date du prochain conseil municipal au Lundi 25 Mars à 20h30.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Xavier VAN VOOREN est désigné Secrétaire de séance.

2/ Approbation du dernier procès - verbal.

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Compte administratif 2012 (délibération 2013-02-001)

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2012 et sort de la salle.

Il laisse la parole à son adjoint, M. Olivier VASSEUR qui répond aux questions des conseillers. Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte administratif 2012 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 551 335.21 €, décomposé en :
 - 468 252.46 € d'excédent de fonctionnement
 - 83 082.75 € d'excédent d'investissement
- Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2012 et restant à réaliser sont inscrites pour :
 - 273 700.00 € de dépenses
 - 19 063.00 € de recettes

Monsieur l'Adjoint invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

4/ Vote du compte de gestion 2012 (délibération 2013-02-002)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2012 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2012. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme au compte administratif de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion 2012 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2012 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

5 / Affectation au 1068 (délibération 2013-02-003)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année

2012 qui s'élève à 468 252.46 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2012 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à - 254 637.00 euros pour un résultat d'investissement cumulé de 83 082.75 euros

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 171 554.25 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 171 554.25 €
- de reconduire pour l'exercice 2013, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 296 698.21 €

6/ Amortissement (délibération 2013-02-004)

Monsieur le Maire informe les conseillers que la balance de la commune fait apparaître des soldes dans différents comptes qui doivent faire l'objet d'amortissement.

Le Maire de la commune de La Neuville-Roy propose aux membres du Conseil municipal d'amortir la somme de 46 010.15 euros détaillée comme suit sur une année :

Compte 202: "frais de documents urbains et numérisations cadastraux ": 43 122,64 €

Compte 2031: " frais d'études" : 2 887,51 €

La somme de 47 000 € sera inscrite au BP 2013:

En dépense à l'article	6811-042	: 47 000 €
En recette d'investissement:	28031-040	: 3 000 €
En recette d'investissement:	2802-040	: 44 000 €.

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'amortir sur le budget 2013 la somme de 46 010.15 euros et d'inscrire par conséquent la somme de 47 000 euros au budget 2013, selon les propositions de Monsieur le Maire.

7/ CCPP - Modification des statuts de la communauté de communes du Plateau Picard – création d'un fonds d'intervention foncière (délibération 2013-02-005)

Afin d'aider les collectivités à se développer et à diversifier leur offre de logements, la communauté de communes a proposé, lors du conseil du 22 novembre 2012, la création d'un Fonds d'Intervention Foncière ; il permettrait aux communes, qui n'en ont momentanément pas la capacité financière, soit de profiter d'opportunités immobilières, soit d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Ce dispositif contribuerait à faciliter la maîtrise de l'aménagement des territoires des communes en s'appuyant sur la capacité de trésorerie de la communauté de communes, évitant ainsi le recours aléatoire à des prêts relais en cette période de crise financière.

Par ailleurs, le projet d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Oise n'a pas reçu d'avis favorable, au motif qu'une fiscalité supplémentaire n'était pas souhaitée.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 5211-17,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 22 novembre 2012, décidant la création d'un Fonds d'Intervention Foncière,

Vu la note explicative de Monsieur le Président de la communauté de communes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes et la création d'un Fonds d'Intervention Foncière chargé des acquisitions foncières, pour son propre compte ou pour celui des communes membres et à leur demande, liées à la réalisation d'opérations de logement, d'équipement publics, de maintien de services ou de commerces.

8/ Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire propose à la commission finances et travaux de se réunir le jeudi 28 février 2013 à 20h30 pour la préparation du budget.
- Il poursuit en précisant que Mme Anne Marie BRIARD assurera le remplacement du secrétaire de mairie durant son congé maladie.

Il rend compte :

- ✓ De la réunion "Voisins Vigilants" et annonce qu'un certain nombre de personnes se sont portées volontaires pour y participer, que la convention avec le Sous-Préfet ne saurait tarder à être signée.
- ✓ De la réunion avec l'OPAC, qui a décidé de repousser le projet, faute de moyens et de limiter celui-ci. Les pourparlers sont en cours avec les propriétaires.

Il donne les rendez-vous suivants :

- Samedi 15 juin 2013 – Inauguration du panneau du circuit des chars.
- Samedi 2 mars 2013 – Anniversaire de notre centenaire, Mme VANSEVENANT

Monsieur le Maire propose un tour de table.

Monsieur VASSEUR rend compte de la réunion suivie à Clermont sur la mise en place des rythmes scolaires. L précise qu'avec l'aide apportée par l'Etat, il ne devrait pas avoir de coûts supplémentaires pour le Péricolaire. Le R.P.I devrait choisir cette modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de 2013-2014.

Monsieur LEFEBVRE rend compte de la dernière réunion du Syndicat d'assainissement Le Moulin. Il précise que le conseil syndical a décidé de contracter un emprunt pour subvenir au financement global de l'opération, en complément de la subvention attendue du Conseil Général.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 18 février 2013 a comporté cinq délibérations comme suit :

1	Compte administratif 2012	(délibération 2013-02-001)
2	Vote du compte de gestion 2012	(délibération 2013-02-002)
3	Affectation au 1068	(délibération 2013-02-003)
4	Amortissement	(délibération 2013-02-004)
5	CCPP – Modification des statuts	(délibération 2013-02-005)

Claude LAFFERRERE		Guillaume LABBE	
Thierry MICHEL		Jean-François VALAT	
Olivier VASSEUR		Annick KRAL	
Martine LEAL		Xavier VAN VOOREN	
Philippe LEFEBVRE		Béatrice GREVIN	
Nathalie MARCEAU		Valérie SIX	
Thomas LESUEUR		Jean BELLOY	